

### Politique sur d'autres gaz à effet de serre

Aux Pays-Bas, l'émission de méthane, provenant essentiellement de l'industrie de l'élevage, s'élève à 500 000 tonnes par an environ, soit près de 0,1 p. 100 des émissions totales de la planète et 0,2 p. 100 des émissions anthropiques. Les émissions d'oxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) représentent 17 000 tonnes par an, soit 0,1 p. 100 des émissions totales de la planète, et 0,3 p. 100 des émissions anthropiques. Jusqu'à présent aucune limite n'a été précisée pour les émissions de ces gaz, en raison essentiellement d'un manque d'information sur leurs sources et sur les options de réduction. Les recherches dans ce domaine vont s'intensifier. Même si les politiques et les mesures de conservation énergétique visant à résoudre les graves problèmes d'acidification ne manqueront pas d'avoir un effet positif, il est impossible pour l'instant de prévoir les tendances en matière d'émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O. En ce qui concerne les hydrocarbures volatiles et le NO<sub>x</sub>, responsables de la formation de l'ozone troposphérique, laquelle contribue également quelque peu au réchauffement de la planète, la PNE fixe des objectifs de réduction de ces émissions d'environ 60 p. 100 (HC) et 50 p. 100 (NO<sub>x</sub>) en l'an 2 000, par rapport à 1985.

### Reboisement

Bien que la contribution des Pays-Bas a une fixation nette du gaz carbonique dans les forêts soit minime, on a décidé d'instaurer un programme de reboisement. On prévoit pour l'instant reboiser près de 25 000 hectares d'ici l'an 2000. Un tel programme est assurément possible si l'on tient compte du fait qu'au cours de la prochaine décennie, plus de 15 millions d'hectares de la Communauté européenne ne seront plus consacrés à l'agriculture, pour des raisons de surproduction. Si ces terres pouvaient être transformées en plantations de bois de chauffage, on parviendrait à une fixation supplémentaire du gaz carbonique correspondant à près de 2 p. 100 du dégagement global annuel du gaz.<sup>12</sup>

### ADAPTATION

À moyen terme (moins de 50 ans) la sécurité côtière et la conservation des ressources hydrauliques poseront un problème si le niveau de la mer s'élève comme prévu. À long terme, (jusqu'à concurrence de 100 ans), ces problèmes s'aggraveront. On peut également s'attendre à des problèmes relativement à la production agricole (configuration des précipitations et intrusion de sel dans la nappe d'eau souterraine) ainsi que la perte d'éco-systèmes naturels (zones des marées, importantes pour les oiseaux migrateurs).<sup>13</sup> (voir figure 10). Pour l'instant, aucune mesure n'a été prise pour se préparer à de tels phénomènes. Diverses études ont été faites à propos de la vulnérabilité des infrastructures<sup>14</sup> (voir figure 11) et des coûts d'adaptation aux nouvelles conditions.<sup>15</sup> On considère que l'économie hollandaise pourra absorber le coût approximatif de 10 milliards de florins (6 milliards de dollars canadiens) que représenteront les travaux de modification des digues, rendus nécessaires par l'augmentation d'un mètre du niveau de la mer d'ici la fin du prochain siècle. L'effet de l'intrusion d'eau salée dans la nappe d'eau souterraine ainsi que les ajustements des systèmes de conservation des ressources hydrauliques pourraient être beaucoup plus graves.